Entre Mr/Mme (structure) : ………………………………………………………………………

Dénommée « soussigné de la deuxième part »

Et

**StarTech-DRC**, entreprise informatique œuvrant dans le développement et la réalisation  
des services informatiques d’une manière professionnelle répondant à des multiples besoins des organisations (Entreprises, Hôpitaux, Ecoles, Pharmacies, maisons commerciales, Supermarché etc.) Ici représentée par Mr Ben KUMALA SADISA et MBAMBI MAYELE Philippe.

Ci-après dénommée « soussignée de la première part »

Il a été convenu et arrêter ce qui suit

**Article 1 : De l’objet**

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions de la mise en place d’un partenariat fructueux entre le contractant susmentionné à la fin d’œuvre dans le cadre des prestations des services au sein de StarTech-DRC.

**Article 2 : De la définition du travail pour le soussigné de la deuxième part**

Le soussigné de la deuxième part prestera que s’il a été interpellé, et le fera au nom de l’entreprise StarTech-DRC. Toute prestation en dehors sera couvert par StarTech-DRC si et seulement que cette prestation aboutit à la signature d’un contrat avec le client ciblé.

**Article 3 : De l’accomplissement du travail**

Le travail exercé par le soussigné de la deuxième part doit être fait avec professionnalisme et à une durée prédéfinie suivant les valeurs prononcées par StarTech-DRC. Le soussigné de la deuxième par exerce son travail avant de vaguer à ses occupations, le soussigné de la première part tiendra a donné une limite complète du travail au soussigné de la deuxième part et le soussigné de la deuxième part tiendra a respecté celle-ci pour toucher sa part au complet comme défini dans ce contrat, au cas contraire, cette part sera réduite de 1% le jour, selon le nombre de jour dépassant le délai de l’accomplissement du travail.

**Article 4 : De la disponibilité**

Le soussigné de la deuxième part est tenu de se montrer toujours disponible en cas de besoin pour la prestation de service. Une personne non disponible est sensée signaler trois jours avant la date de sa prestation enfin de permettre à StarTech-DRC de bien combler le vide afin de ne pas ternir à son image.

**Article 5 : De la confidentialité**

Le soussigné de la deuxième part est tenu de garder confidentielles toutes **informations sensibles faisant lieu de partenariat avec le soussigné de la première part et vice versa**, en cas de non-respect de cet article, StarTech-DRC a l’autorisation optimale de traduire le soussigné du deuxième en justice, cet effet interviendra de-même en cas de trahison, vol d’un matériel ou plagiat d’un des produits de StarTech-DRC.

**Article 6 : De la définition du travail du soussigné de la première part**

Le soussigné de la première part met en place un plan pour le travail, sélectionne les soussignés de la deuxième part qui prendrons part à la prestation de ce service, le soussigné de la première part attribuera les tâches aux prestataires et le soussigné de la première part délimitera la durée de leurs travaux.

**Article 7 : De gains et profits exprimés en pourcentage**

Le présent contrat départage également les deux parties en terme des gains et profits exprimés en pourcentage pour les deux parties contractantes. Sur ce, il a été conclu que StarTech-DRC touche obligatoirement **80%** sur le coût total du contrat signé avec le client, le **20%** restant sera la part du soussigné de la deuxième part qui aurait presté sur ledit contrat signé avec le client.

Le soussigné de la première part est censé de payer au soussigner de la deuxième part 3 jours après la signature du contrat avec le client, le non-respect de cet article entraine l’augmentation de 1% le jour, selon le nombre de jour dépassant la date de la paie.

**Article 8 : De la durée**

Le présent contrat est conclu pour une durée de **1** mois renouvelable, prenant cours à la date de sa signature.

**Article 9 : Des modalités supplémentaires**

Pour une bonne suivie du déroulement du travail, une réunion est prévue régulièrement sous l’initiative d’une partie ou l’autre afin de faire l’état de lieu des choses.

**Article 10 : De la résiliation**

Ce contrat peut être résilier à n’importe quel moment suite au non-respect (des articles libellés ici) du soussigné de première part et vice-versa. Avant la résiliation, les deux parties sont censées d’accomplir leurs devoirs et cette résiliation devra être annoncée 2 semaines avant et sera sanctionnée par une note adressée au responsable de StarTech-DRC ou au soussigné de la deuxième part.

Kinshasa, ……………. Le …………..……

**Soussigné de première part soussigné de la deuxième part**

**- JOB DESCRIPTION -**

TITRE : OPERATEUR

Lieu : Kinshasa

Type Contrat : CDD

**Connaissances et habilités, Exigence - capacité**

Nous libellons en quelques lignes les capacités et qualités que peux avoir la personne occupant cette fonction dans StarTech-DRC.

* Une personne occupant cette fonction doit avoir **un art oratoire** sans défaut, en outre la personne doit avoir une expression littéraire parfaite, nous faisons beaucoup plus allusion à la langue officielle qui est le français.
* Etre vraiment **présentable** le jour au lendemain, car ceci assure la part d’une responsabilité et d’une considération absolue face à son interlocuteur. Votre façon de se présenter convint déjà cible à 20%.
* Avoir un taux de **patience** plus élevé, la personne doit vraiment être patient d’autant possible s’il le faut.
* La personne doit avoir un esprit de **tolérance,** lors de l’entretien avec le client ou dans l’entreprise avec ses coéquipiers
* Etre à mesure de travailler en équipe et avoir une motivation absolue de travailler
* Connaitre l’**Anglais** ou d’autres langues nationales par occurrence **Kikongo, Swahili, Tshiluba** est un atout idéal pour l’entreprise.
* Avoir le sang-froid, en outre Etre capable de se tenir devant le populo
* Avoir la persévérance
* Avoir une certification dans n’importe quel domaine informatique est un atout
* Des compétences de communication plus solides
* Avoir un diplôme universitaire en informatique ou équivalent
* Avoir la curiosité professionnelle dans le domaine informatique
* Etre à mesure de diriger une équipe, un travail, mini et grand projet informatique
* Avoir la maitrise et connaissance approfondie de la suite de logiciel Microsoft Office
* Capacité de travailler sous pression
* Avoir la connaissance théorique et si nécessaire pratique d’au moins deux langages de programmation web et Desktop
* Avoir la connaissance parfaite en pratique au moins sur un outil d’administration de base de données relationnelle
* Avoir la connaissance suffisante en pratique sur le langage interrogatoire de la base de données
* Etre ouvert et capable de mettre sa connaissance à la merci de tous
* Avoir un esprit d’innovation
* Avoir la maitrise d’un outil de modélisation performant
* Etre généraliste en premier et une obligation d’avoir une spécialité dans un domaine informatique
* Avoir un ordinateur personnel est un atout

**ATTRIBUTIONS OU TACHES**

Cette partie donne une vue d’ensemble du travail d’un marketaire dans StarTech-DRC :

* La mission première d’un opérateur est d’accomplir tout genre des travaux cadrant avec son domaine.
* Au moment de lancement des ateliers des formations, l’opérateur doit obligatoirement animer certaines formations ayant trait directe avoir son domaine
* L’opérateur peux être mandater pour aboucher le contrat si possible en cas de non disponibilité des personnes mieux placées
* Animer la formation aux utilisateurs des produits de StarTech-DRC, après le contrat avec le client ou de mise en niveau selon le besoin exigé du client
* Faire des mises à jour des produits de StarTech-DRC pour les clients et au sein de StarTech-DRC
* Résoudre les bugs des produits de StarTech chez le client et répondre aux préoccupations des clients à chaque interpellation
* Proposer des produit à mettre en place et sa faisabilité.